

Dossier de presse

Débat Public Éoliennes flottantes en Méditerranée



du 12 juillet au 31 octobre 2021

CONTACT PRESSE

Denis Deschamps
06 61 11 32 86
denisd@agenceddc.com

CONTACT DÉBAT PUBLIC

Sébastien Fourmy
Secrétaire Général
sebastien.fourmy@debat-cndp.fr



2

EDITO

3

LE DEBAT EN BREF

5

QUI ORGANISE ?

7

LES ENJEUX ET MODALITÉS DU DÉBAT

11

LE CALENDRIER DU DÉBAT

12

QU'EST-CE QUE LE DÉBAT PUBLIC ?

Un débat public est une période consacrée à débattre d'un projet, avant toute prise de décision. Il est organisé sur les grands projets d'aménagement en France et mené par la Commission Nationale du Débat Public, une autorité administrative indépendante.

Du 12 juillet au 31 octobre 2021, l'équipe du débat Éoliennes Flottantes en Méditerranée (EOS) invite le public à s'informer et à donner son avis sur un projet complexe et important : deux parcs éoliens marins dans le golfe du Lion, entre Perpignan et Marseille, et sur leur raccordement au réseau électrique. Avec près de 50 éoliennes par parc, à terme, le projet générerait 1,5 GW d'électricité.

Faut-il développer d'importants parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée ? C'est la question de fond de ce débat. Et si oui, où et comment ? Si le projet ne se faisait pas, faudrait-il faire autre chose à la place ? Dans tous les cas, quels impacts positifs ou négatifs pour l'économie, l'environnement, etc. Les réponses à ces questions engageront la Méditerranée française pour longtemps.

A partir des arguments donnés par le public, la Commission particulière du débat public (CPDP) ne rend pas d'avis favorable ou défavorable sur le projet, mais elle rédige à la fin du débat un compte rendu complet, et des recommandations adressées aux porteurs du projet, l'Etat et RTE (Réseau de Transport d'électricité). Ces derniers auront ensuite 3 mois pour prendre leur décision, répondre aux recommandations de la commission et décider s'ils abandonnent ou poursuivent le projet. Ils devront indiquer clairement comment ils tiennent compte des avis et contributions du public.



Etienne Ballan

*Président de la Commission particulière du débat public
Eoliennes flottantes en Méditerranée*

LE DÉBAT EN BREF

Le contexte

La France s'est fixé l'objectif de porter à 40 % la part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité à l'horizon 2030 (20 % en 2019). La contribution de l'éolien en mer (posé ou flottant) à ces objectifs fait partie de la stratégie planifiée par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

L'éolien flottant est considéré par l'Etat comme une technologie de production d'électricité, faiblement émettrice de CO2 et dont la filière est innovante et créatrice d'emplois. La PPE prévoit ainsi d'attribuer, en 2022, dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, deux parcs éoliens flottants de 250MW chacun en Méditerranée, ainsi que, éventuellement, des extensions de 500MW chacune, à partir de 2024.

Du fait de la profondeur des fonds dans les zones d'étude, la technologie de l'éolien flottant a été préférée pour ces projets. Les raccordements de chaque premiers parcs ont vocation à être mutualisés avec leurs extensions éventuelles, afin de limiter leurs impacts environnementaux et leurs coûts.

Le projet soumis au débat public

Le projet soumis au débat est porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour le volet raccordement. Chacune des régions concernées, Occitanie et région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, est associée à ce projet.

Les premiers parcs pourraient comporter chacun une vingtaine d'éoliennes flottantes de 13 MW, leurs systèmes d'ancrage, un poste électrique en mer et le raccordement au réseau ; leur extension pourrait représenter un peu plus d'une trentaine d'éoliennes de 15 MW.

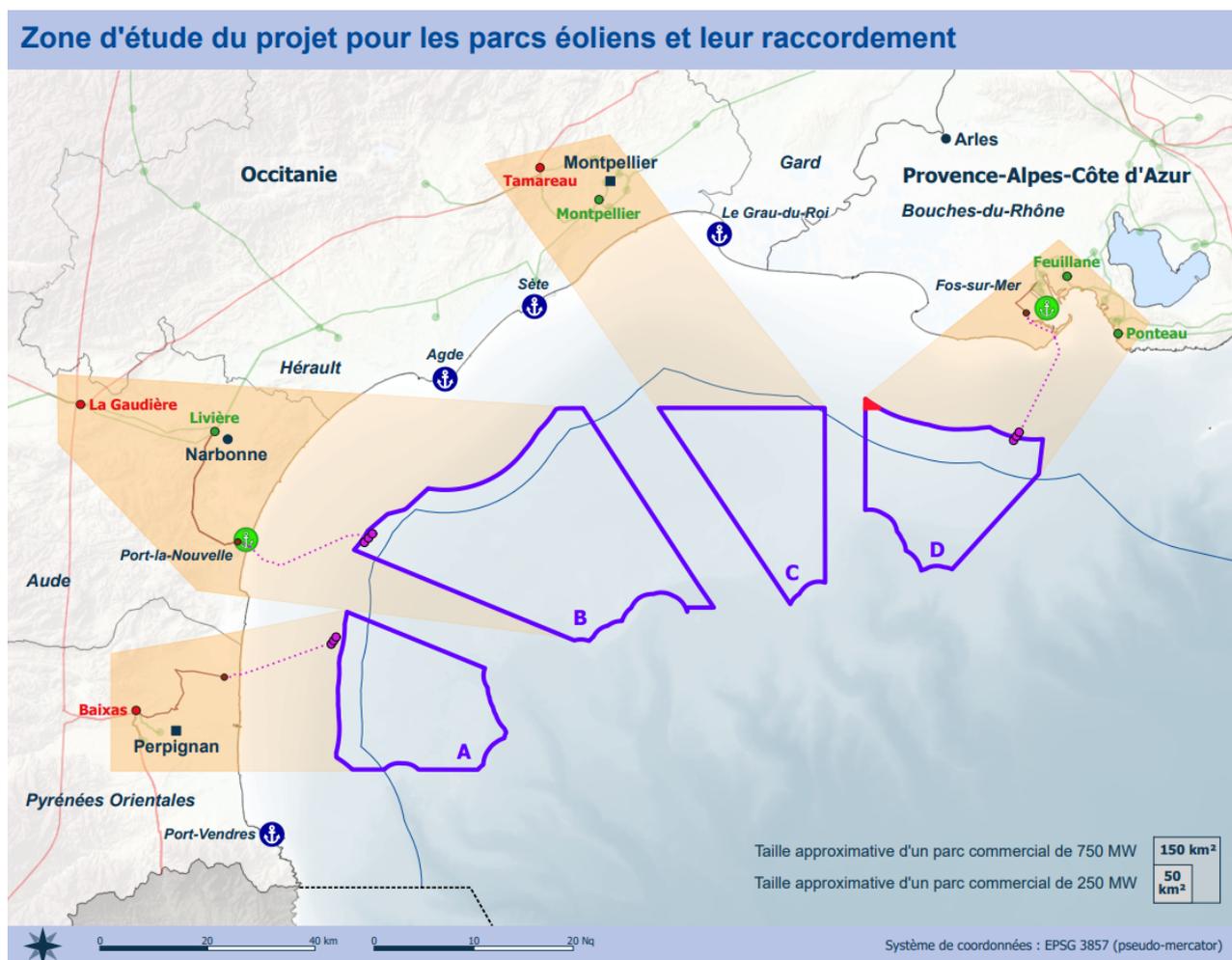
Plusieurs phases de concertation des acteurs ou parties prenantes ont permis à l'identification de quatre macro-zones qui pourraient être propices au développement de l'éolien flottant commercial. Elles sont intégrées au Document Stratégique de Façade (DSF) et se situent entre la frontière espagnole et le golfe de Fos-sur-Mer.

Le projet sur lequel le public est invité à débattre porte donc sur :

- les deux projets éoliens en mer flottants de 250 MW chacun en Méditerranée, à attribuer en 2022.
- leurs extensions d'environ 500 MW chacune, à attribuer à partir de 2024.
- le raccordement mutualisé de chacun des premiers parcs et de leurs extensions.

LE DÉBAT EN BREF

La zone d'étude du projet



Eolien flottant - Projets pilotes

- Projets éoliens pilotes
- Raccordement des projets éoliens pilotes

Eolien flottant - Projets commerciaux

- ▭ Zones d'étude en mer
- ▭ Macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien commercial issues de la concertation de 2018
- ▭ Zone rédhibitoire - Enjeux Défense

Limites administratives et toponymie

- Préfecture
- Limite de département
- ⚓ Principaux ports

Raccordement

Réseau RTE existant

- Postes 400 kV
- Postes 225 kV
- Postes 63 kV
- Lignes 400 kV
- Lignes 225 kV
- Lignes 63 kV

- ▭ Zones d'étude pour le raccordement à terre
- ▭ Zones d'étude pour le raccordement en mer

- ⚓ Ports susceptibles d'être mobilisés / à mobiliser pour la construction des parcs éoliens flottants commerciaux

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- Limite des eaux sous souveraineté ou juridiction revendiquée par la France n'ayant pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec un autre Etat

QUI ORGANISE ?

La Commission nationale du débat public

Le débat est organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Le 16 juillet 2020, la CNDP a été saisie par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et solidaire. Lorsqu'elle est saisie d'un projet, plan ou programme, la CNDP doit décider de la forme de participation du public la plus adaptée aux enjeux socio-économiques portés par le projet et à ses impacts prévisibles sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Une fois la décision prise d'organiser un débat public, la CNDP désigne une Commission particulière (CPDP) chargée de sa préparation et de son animation sur le terrain.

La commission particulière

La CNDP a décidé le 29 juillet 2020 de l'organisation d'un débat sur le projet de construction de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée et de leur raccordement électrique. La commission particulière du débat public Eoliennes Flottantes en Méditerranée a été constituée. Présidée par Etienne Ballan, elle compte six membres. Tous les membres de la commission ont des attaches avec les régions Occitanie et Sud PACA.

Etienne Ballan, Président

Etienne Ballan est sociologue et urbaniste. Il intervient depuis 1999 dans le champ de la participation, notamment en accompagnant des maîtres d'ouvrages, associations et collectifs d'habitants dans l'élaboration et l'animation de démarches participatives. Il a réalisé et publié divers travaux sur le débat public et la participation. Il a été membre ou président de plusieurs CPDP, et garant de concertation préalable. Il enseigne le projet participatif et les sciences humaines à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage à Marseille.

Martine Bartolomei

Ancienne journaliste, auteure de différents ouvrages grand public sur des projets d'aménagement urbain, Martine Bartolomei a développé au sein du groupe BDDP puis de Ptyx, son propre cabinet conseil, une expertise dans la communication et la co-construction avec les habitants de projets de ville et de territoire. Elle a été membre en 2019-2020 de la CPDP formée autour de Francis Beaucire pour conduire le débat public sur l'éolien marin en Normandie.

Mathias Bourrissoux

Praticien-chercheur indépendant, enseignant en travail social. Une formation initiale approfondie en sociologie, sciences politiques et urbanisme nourrit son approche pluridisciplinaire qui se concrétise dans des activités diverses (études, accompagnements, formations, etc.). Ancien coordinateur associatif dans le champ de la Démocratie locale, l'objectif de participation citoyenne, et plus globalement de transformation de la gouvernance publique, irrigue sa pratique professionnelle.

QUI ORGANISE ?

Sophie Bertran de Balanda

Sophie Bertran de Balanda est architecte D.P.L.G. et urbaniste. Elle a poursuivi sa carrière dans la fonction publique territoriale dans laquelle elle a développé une expertise sur les projets urbains, les paysages et l'approche patrimoniale comme démarche durable. Elle a accompagné une même commune méditerranéenne dans son développement, tout en menant une réflexion singulière sur les paysages industriels et leurs devenir. Formée à la géographie urbaine par Marcel Roncayolo elle a expérimenté des projets d'analyse de « paysages communs » avec la participation des habitants intégrant leurs expertises.

Dominique de Lauzières

Dominique de Lauzières est coach, médiatrice et conseil en communication interne. Spécialisée depuis quinze ans dans les démarches de démocratie participative autour de projets d'aménagement, elle a accompagné et contribué à l'organisation d'une douzaine de débats publics et concertations, principalement en tant que garante de la CNDP ou membre de Commissions particulières de débat public, en métropole et sur l'île de La Réunion. Également commissaire-enquêteur, elle a conduit une dizaine d'enquêtes publiques sur le territoire de La Réunion.

Arthur Launeau

Arthur Launeau est actuellement étudiant dans le domaine de la transition énergétique à l'École des Ponts ParisTech. Il a d'abord suivi une formation pluridisciplinaire en sciences sociales, d'abord en géographie, aménagement et urbanisme, puis en droit et science politique. Il est également diplômé du Master « Ingénierie de la concertation » de l'Université Panthéon-Sorbonne. Après des expériences dans la communication et dans l'économie sociale et solidaire, il a travaillé en 2020 à la CNDP comme chargé d'appui à l'instruction des saisines et au chantier de refonte numérique.

Secrétariat général

La commission particulière du débat public s'appuie également sur un secrétariat général chargé de la préparation, la mise en œuvre, et du suivi du débat public.

Il est composé de Sébastien Fourmy, Marion Galland et Antoine Landeau.



ENJEUX DU DÉBAT

Le débat public EOS en Méditerranée s'articule autour des modalités définies par la Commission particulière chargée de l'animer. Le débat public se déroule essentiellement sur le littoral méditerranéen, des Pyrénées-Orientales aux Bouches du Rhône, et en ligne pour permettre une large participation. Le projet étant « d'intérêt national », il concerne donc tous les citoyens, partout en France. Tout au long du débat, le public peut questionner l'opportunité, les caractéristiques et les impacts du projet.

Le débat est construit autour de cinq thèmes majeurs

Sans préjuger des questions qui seront posées par les participant.e.s au cours du débat, la Commission a identifié cinq thèmes à débattre au cours de son analyse de contexte, et ce : à partir de rencontres avec près de 100 acteurs et 1000 réponses au questionnaire diffusé auprès du public en avril 2021. Ces questions posent les bases du débat :

Environnement et écosystème marin

Le milieu marin méditerranéen, déjà fragilisé, peut-il accueillir de grands parcs éoliens ? Quel est l'état des connaissances sur le milieu marin, le comportement des oiseaux et des poissons ? En quoi l'implantation de ces parcs pourrait accélérer l'acquisition de ces connaissances et le développement de « réserves » pour les poissons ? Peut-on mettre des parcs et leur raccordement dans des aires protégées, marines ou terrestres ? Etc.

Usages et paysages de la mer

Comment anticiper et éviter les conflits d'usage avec l'arrivée de l'éolien en mer ? Que dit la réglementation sur la sécurité et sur le partage de l'espace maritime ? Faut-il reconsidérer tous les usages de la mer au regard de leur impact sur l'environnement ? Les éoliennes pourraient-elles demain faire partie des nouvelles représentations de la mer ? Etc.

Technologies de l'éolien flottant

L'éolien flottant et son raccordement, comment ça marche ? Où en sont les industriels ? Quels sont les choix techniques encore possibles ? Jusqu'où ira l'augmentation de la taille et de la puissance des éoliennes avec les rapides progrès de la technologie ? Etc.

Politiques énergétiques nationales et locales

Quelle sera l'évolution de notre consommation électrique ? Quels objectifs sont visés par la politique de transition énergétique ? Ce projet éolien en Méditerranée permet-il effectivement la transition énergétique au regard des coûts de développement et du bilan carbone de cette énergie ? Existe-t-il des alternatives ? Quelle serait l'incidence de ce projet sur nos factures d'électricité ? Quels seraient les bénéfices pour nos territoires et nos ports ? Etc.

Le processus de décision

Comment et quand seront prises les décisions sur l'éolien flottant ? Qu'est-ce qui est déjà décidé ? Quels sont les retours d'expérience des fermes pilotes ? Faut-il attendre qu'elles soient construites pour décider sur les parcs commerciaux ? Comment et où seront envisagés les projets suivants s'il y en a ? Les projets « de transition » doivent-ils obéir aux mêmes règles que les autres ?

COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT ?

Préparation et ouverture du débat

Le public est invité à partager ses questions à l'occasion des événements suivants :

- Réunion en ligne sur le milieu marin du golfe du Lion (environnement, biodiversité, etc.) : le 5 juillet à 18h.
- Réunion en ligne sur la politique énergétique : le 7 juillet à 18h.
- **Réunion d'ouverture du débat, en ligne, le 12 juillet à 18h00.**

Débattre au plus près des habitant.e.s et des vacancier.ère.s

Sur les places, les plages, les marchés et les quais, lors de manifestations ou d'événements, chacun pourra s'informer sur le projet, réagir aux différentes questions que pose le débat :

- **Entre le 12 juillet et le 6 août, le débat-mobile fera escale dans des villes du littoral**, à la rencontre des résidents, des vacanciers et des acteurs du tourisme.
- **Du 27 août au 31 octobre, le débat-mobile s'installera dans les principales villes du territoire**, pour quelques jours, et se déplacera dans différents quartiers et lieux publics.

Approfondir les sujets et controverses

A partir de fin août, des réunions en ligne ou en présentiel seront proposées pour débattre sur les principaux sujets, et aller au bout des controverses.

Environnement et écosystème marin

- Table ronde en ligne avec la participation de scientifiques sur l'état des connaissances dans le golfe du Lion, et retours des expériences et des recherches menées en France et dans le monde.
- Atelier sur l'environnement et les impacts cumulés dans le Golfe du Lion.

Politiques énergétiques nationales et locales

- Des visites de terrain.
- Atelier en ligne : Quelles énergies pour demain et pour quel projet de société ?
- Atelier en multiplex (dans plusieurs villes simultanément).
- Atelier sur les retombées potentielles sur les territoires.

Usages et paysages de la mer

- Atelier : données sur la pêche.
- Conférence-débat sur l'éolien et la perception des paysages.
- Conférence-débat : cohabitation des usages et réglementation.

Démocratie et décision

- Conférence-débat : quel mode et quel calendrier de décision pour le projet d'éolien en Méditerranée et les projets de transition en général ?

Technologies

Atelier en ligne : l'éolien flottant, où en est-on ?

Que retenir du débat ?

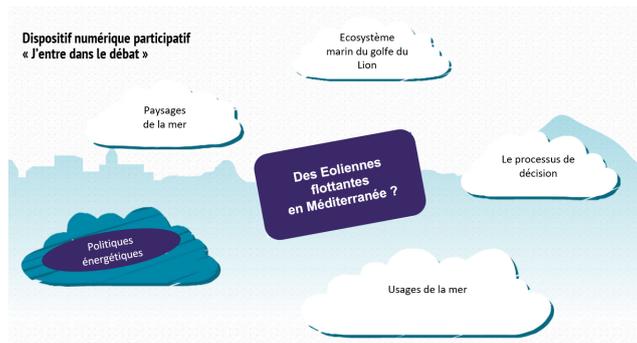
Deux temps forts

- Fin septembre, un panel de participant.e.s produira une première synthèse, et la présentera publiquement aux représentants de l'Etat et de RTE.
- A la fin du débat, une réunion de synthèse permettra à tous les participant.e.s d'indiquer ce qu'ils retiennent de plus important du débat.

COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT ?

Débattons en ligne

Tout au long du débat, le public pourra :



- Entrer dans le débat par un outil numérique simple pour donner son avis.



- Contribuer sur la plateforme participative :
 - Déposer un avis sur le projet en débat, et commenter ceux déjà en ligne.
 - Poser une question, pour obtenir de la CPDP et/ou d'un maître d'ouvrage des réponses sur le projet en débat et/ou sur le débat public.

Faire un pas de côté

Le débat se déroule aussi sur le terrain. Le pas de côté, c'est :

- Parcourir et ressentir des espaces littoraux, avec le Bureau des Guides, dans le Golfe de Fos.
- Lire les paysages dans différents reliefs au travers de visite du parc éolien des Collines de La Mourre, découverte de sentiers littoraux et lagunes (Occitanie).
- Débattre à l'école, au lycée, sur les lieux de formation à l'occasion d'ateliers d'exploration des controverses animés par les Petits Débrouillard.
- Participer à des événements locaux, animés par des associations locales partenaires avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE).

Des partenaires ancrés sur le territoire



Imaginer où et comment les parcs éoliens seraient possibles... ou impossibles !

Où, comment, et à quelles conditions ces parcs éoliens pourraient s'installer s'ils sont jugés opportuns ? C'est le débat sur la localisation et les caractéristiques du projet :

- 3 ateliers « Cartes sur table » pour cartographier les lieux d'implantation les plus propices.
- Un atelier « cahier des charges » pour rédiger des recommandations sur les conditions de réalisation des parcs éoliens.

LE CALENDRIER DU DÉBAT

Le calendrier du débat EOS en Méditerranée a été bâti autour de deux périodes afin de toucher le maximum de public : la saison estivale en juillet-août et la rentrée en septembre-octobre.

Il s'agit d'associer au débat les estivants (juillet-août) et les publics résidents à l'année, les scolaires, les étudiants, les acteurs du territoire (septembre-octobre) sur les 350 km de côtes méditerranéennes du golfe du Lion.

Indicatifs, les événements et les dates communiqués dans ce calendrier sont susceptibles d'être modifiés en cours du débat. Merci de bien vouloir vous reporter au site de la CPDP EOS en Méditerranée pour vérifier le calendrier mis à jour : <https://eos.debatpublic.fr/>

CALENDRIER ÉTÉ 2021



SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
12 juillet 2021

Stand participatif et animations
9h30-13h30
Place de la Mairie

MARTIGUES
16 juillet 2021

Stand participatif et animations
9h30-14h
Réunion de proximité
18h-19h30
Salle Dufy

LE GRAU DU ROI
19 juillet 2021

Stand participatif et animations
10h-16h

SAINT-CYPRIEN
21 juillet 2021

Stand participatif et animations
10h-16h
Jardins de l'ancienne capitainerie

LE BARCARES
22 juillet 2021

Stand participatif et animations
10h-16h
Office du tourisme
Réunion de proximité
18h-19h30
Salle Victor Hugo (Hotel de Ville)

LEUCATE
23 juillet 2021

Stand participatif et animations
10h-16h

ARLES
6 août 2021

Stand participatif et animations
9h-16h
Réunion de proximité
18h

SETE
4 août 2021

Stand participatif et animations
9h-20h
Réunion de proximité
18h-19h30
Salle Tarbouriech - Théâtre de la Mer

AGDE
30 juillet 2021

Stand participatif et animations
14h-19h
Réunion de proximité
18h-19h30

VALRAS PLAGES
29 juillet 2021

Stand participatif et animations
14h-19h

GRUISSAN
28 juillet 2021

Stand participatif et animations
14h-16h
Réunion de proximité
18h-19h30
Maison de la citoyenneté

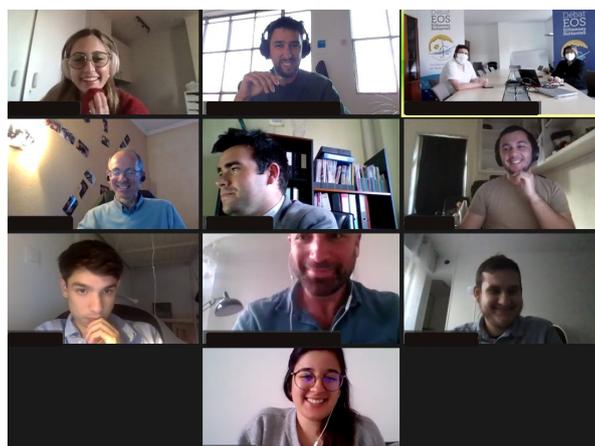
APRÈS LE DÉBAT

Avant la fin de l'année 2021, le président de la Commission particulière publiera un compte rendu du débat public. Ce document présentera les arguments exprimés au cours du débat, tout en conservant neutralité, impartialité et indépendance.

Parallèlement et dans les mêmes délais, la présidente de la CNDP présentera un bilan qui donne un éclairage sur les conditions d'information et de participation du public, sur la qualité des échanges, les spécificités du débat ; le bilan synthétisera également les arguments échangés lors du débat et mettra en lumière les points saillants soulevés par le public.

Ces deux documents reviendront sur les enseignements que l'on peut tirer du débat, enseignements qui seront utiles aux maîtres d'ouvrage pour faire évoluer l'appel d'offres du projet ou décider de l'abandonner.

A partir de la date de publication du compte rendu et du bilan, les maîtres d'ouvrage disposeront de trois mois pour faire connaître la suite qu'ils souhaitent donner au projet. Ils publieront ainsi, par une décision motivée, les suites qu'ils entendent donner au débat. Ils devront indiquer clairement comment ils tiennent compte des avis et contributions du public.



QU'EST-CE QUE LE DÉBAT PUBLIC ?

Histoire et cadre législatif



La loi du 2 avril 1995 relative à la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » introduit en France la procédure de débat public. Elle prévoit l'association et la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire ». Elle crée une instance, la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a pour mission de veiller aux modalités d'organisation et à la régularité de la mise en œuvre du débat public que la loi instaure.

Le 25 juin 1998, la France signe la convention d'Aarhus qui renforce l'accès à l'information et la participation du public aux décisions affectant l'environnement. En 2002, la loi relative à la démocratie de proximité apporte une définition plus large du principe de participation. Elle intègre au code de l'environnement un nouveau chapitre intitulé « participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire » et fait de la CNDP une autorité administrative indépendante (A.A.I.). Le Code de l'environnement prévoit que le débat public porte « sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet ».

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle II » du 12 juillet 2010 prévoit, entre autres, la possibilité pour la CNDP, à son initiative ou à celle du maître d'ouvrage, de désigner un garant de la concertation recommandée. Le texte élargit notamment la possibilité de saisine ministérielle et précise les modalités de concertation postérieures aux débats publics.

L'ordonnance du 3 août 2016, dite de réforme du dialogue environnemental, élargit considérablement le champ de compétence de la CNDP qui est désormais chargée d'organiser des débats publics sur des plans et programmes de niveau national.

QU'EST-CE QUE LE DÉBAT PUBLIC ?

Objectifs du débat public

1

Permettre à tout public de débattre de l'opportunité du projet en amont de la décision.

2

Garantir à toute personne le droit de participer et la prise en compte de ses arguments.

3

Permettre l'information du public jusqu'à la réception des travaux.

4

Permettre l'émergence d'alternatives et d'expertises complémentaires.

5

Rendre compte au public des décisions prises après le débat public.

Principes du débat public

Indépendance

Les membres de la CPDP sont indépendants de toutes les parties prenantes (maîtrise d'ouvrage, élus, des collectivités territoriales...).

Neutralité

La CNDP et la CPDP restent neutres et ne se prononcent à aucun moment, ni sur le projet, ni sur les avis exprimés.

Transparence

La CPDP assure la diffusion transparente de l'information et n'écarte aucun avis conforme aux principes du débat public. Ainsi elle veille à ce que toutes les informations et études disponibles soient mises à disposition du public.

Egalité de traitement

La CNDP veille à ce que chaque personne, quelle que soit sa représentativité ou son opinion, puisse s'exprimer librement et dans le respect de chacun. C'est pour cela que la CPDP veille à diversifier les modes et les moyens de participation.

Argumentation

Chaque personne doit présenter des arguments expliquant son avis. A l'inverse d'un sondage, le débat public recherche la qualité des échanges et non à mesurer l'opinion.

Inclusion

La CNDP tient compte des différences de situation et veille à ce que les personnes les plus éloignées de la décision puissent participer.

CONTACTS

Contact presse

Denis Deschamps

Denis Deschamps
06 61 11 32 86
denisd@agenceddc.com

Secrétariat général du débat public EOS

Montpellier - Marseille
eos@debat-cndp.fr

Suivez le débat sur les réseaux sociaux :



<https://www.facebook.com/debatpubliceos/>



<https://www.linkedin.com/showcase/debatpubliceos/>



<https://twitter.com/debatpubliceos>



<https://www.instagram.com/debatpubliceos/>

Une newsletter est disponible, sur inscription, sur le site du débat.